

Père Olivier de RUBERCY

Enseignement sur la *lectio divina*

AssBC – Ecquevilly – 26 janvier 2013

Ce matin, je m'adresse à vous, à l'invitation du président de votre association, François Rémy, que je remercie de m'avoir invité à vous parler. Tous, vous avez certainement participé au synode de notre diocèse l'an dernier. A la suite de ce vaste travail de réflexion, notre évêque a promulgué des décrets et en particulier des « décrets pour nous laisser davantage former et transformer par l'Évangile. » (p. 27) Ces décrets comprennent à la fois des appels et des décisions dont la 3^{ème} : « La création d'outils pour promouvoir la *lectio divina*, « lecture priante de l'Écriture sainte » en famille, en paroisse, en mouvement, en communauté ou individuellement. » (D3 p. 27) Mgr Aumonier m'a confié la responsabilité de la mise en œuvre de ce décret. C'est à ce titre que je suis avec vous ce matin.

En préparant cette rencontre avec François Rémy et Paul Barrès, un titre s'est comme imposé à nous pour cette causerie : « Que nos paroisses soient des maisons de la Parole ! » Cette expression sous forme d'exclamation pourrait être étendue plus largement en se référant à l'intitulé du décret : « Que nos familles, nos paroisses, nos mouvements, nos communautés... deviennent toujours plus des maisons de la Parole ! » Ce qui rejoint de toute évidence l'appel de notre évêque : « J'appelle chaque fidèle à avoir confiance en Celui qui habite son cœur et son intelligence. S'il ouvre l'Évangile et toute la Bible, s'il se laisse instruire dans l'Église jour après jour, le Seigneur augmentera en lui le goût de croire. » (A3 p. 27)

Mon propos s'articulera en 3 parties :

Une 1^{ère} partie pour réfléchir au statut théologique de la Parole de Dieu.

Une 2^{ème} partie sur ce qu'est la *lectio divina*.

Une 3^{ème} partie plus spécifique sur la *lectio divina* dans son articulation aux autres approches de la Parole de Dieu.

1. Le statut théologique de la Parole de Dieu

Je commence par citer mes sources, au nombre de deux :

- 1) La constitution dogmatique sur la révélation divine : *Dei Verbum*, du Concile Vatican II, publiée le 18/11/1965.
- 2) L'exhortation apostolique post-synodale : *Verbum Domini* du Pape Benoît XVI, publiée 45 ans plus tard le 30/09/2010.

Comme vous le savez sans doute : « À partir du pontificat du Pape Léon XIII, il y a eu un crescendo d'interventions susceptibles de faire prendre une plus grande conscience de l'importance de la Parole de Dieu et des études bibliques dans la vie de l'Église, et qui a culminé avec le Concile Vatican II, de façon particulière avec la promulgation de la Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei Verbum*. » (VD 3) Ce texte du concile a donc fortement contribué à la redécouverte de la Parole de Dieu et à son appropriation par le

peuple de Dieu. De ce texte majeur, je cite quelques extraits pour éclairer notre approche de la Parole de Dieu :

« L'Eglise a toujours vénéré les divines Ecritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles. Toujours elle eut et elle a pour règle suprême de sa foi les Ecritures, conjointement avec la sainte Tradition, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles communiquent immuablement la parole de Dieu lui-même et font résonner dans les paroles des prophètes et des apôtres la voix de l'Esprit-Saint. Il faut donc que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et régie par la Sainte Ecriture. » (DV 21)

Dans cet extrait, je souligne le parallélisme qui est fait entre la vénération rendue au Corps du Seigneur et celle rendue aux divines Ecritures. Il est question d'une table, d'une double table qui est à la fois celle de la Parole de Dieu et celle du Corps du Christ : liturgie de la parole et liturgie eucharistique constituant un seul et même acte de culte.

Autre extrait de *Dei Verbum* où concernant la théologie cette fois, il est dit :

« La théologie sacrée s'appuie sur la parole de Dieu écrite, inséparable de la sainte Tradition, comme sur un fondement permanent; en elle aussi elle se fortifie, s'affermite et se rajeunit toujours, tandis qu'elle scrute, sous la lumière de la foi, toute la vérité, qui se puise cachée dans le mystère du Christ. Les Saintes Ecritures contiennent la parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette parole; que l'étude de la Sainte Ecriture soit donc pour la sacrée théologie comme son âme. » (DV 24)

Et maintenant, concernant la lecture de l'Ecriture qui nous intéresse plus directement, le n. 25 lui est consacré. Je relève simplement deux expressions :

« Tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui vaquent normalement, comme diacres ou comme catéchistes, au ministère de la parole, doivent, par une lecture spirituelle assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Ecritures. » (DV 25)

Et de façon plus large, il est dit ensuite :

« De même le saint Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les chrétiens, et notamment les membres des ordres religieux, à apprendre, par la lecture fréquente des divines Ecritures, "*la science éminente de Jésus-Christ*" (Ph 3, 8). "En effet, l'ignorance des Ecritures, c'est l'ignorance du Christ"(St Jérôme). Que volontiers donc ils abordent le texte sacré lui-même, soit par la sainte liturgie imprégnée des paroles de Dieu, soit par une pieuse lecture, soit par des cours appropriés et par d'autres moyens. » (DV 25)

Et le texte conciliaire se termine par ce souhait :

« De même que l'Eglise reçoit un accroissement de vie par la fréquentation assidue du mystère eucharistique, ainsi peut-on espérer qu'un renouveau de vie spirituelle jaillira d'une vénération croissante pour la parole de Dieu, qui "*demeure à jamais*" » (DV 26)

Ces citations du concile sont particulièrement explicites, elles redisent avec force la place centrale de la Parole de Dieu. Mais ces citations exigent une précision. Lorsque nous parlons de la Parole de Dieu, soyons précis. Assez souvent en effet, nous rencontrons des formulations imprécises ou raccourcies qui tendraient à identifier au point de les confondre purement et simplement la Parole de Dieu et la Bible.

Que dit à ce sujet *Dei Verbum* ?

« La Sainte Ecriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit. » (DV 9) La Bible est donc la Parole de Dieu, en tant que nous la recevons par écrit.

A cela s'ajoute pour nous catholiques, à la différence de nos frères issus de la Réforme protestante, la Tradition.

« Quant à la sainte Tradition, elle porte la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit-Saint aux apôtres, et la transmet intégralement... » (DV 9)

« La sainte Tradition et la Sainte Ecriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles... Elles doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect... elles constituent un unique dépôt sacré de la parole de Dieu, confié à l'Eglise. » (DV 9, DV 10)

Ainsi la Parole de Dieu, telle que nous l'entendons, ne se réduit pas à un livre aussi vénérable soit-il, et communément appelé la Bible. La Parole de Dieu est une personne divine, le Christ, le Verbe de Dieu. Par le mystère de l'Incarnation, « la Parole divine s'exprime vraiment à travers des paroles humaines. » (VD 11) Nous ne sommes pas une religion du livre. Notre foi chrétienne se fonde sur la rencontre avec la Parole de Dieu faite chair en Jésus Christ.

Voici comment notre Pape commente ce mystère :

« Le Fils, lui-même, est la Parole de Dieu, il est le « *Logos* : la Parole éternelle s'est faite petite – si petite qu'elle peut entrer dans une mangeoire. Elle s'est faite enfant, afin que la Parole devienne pour nous saisissable ». À présent, la Parole n'est pas seulement audible, elle ne possède pas seulement une *voix*, maintenant la Parole a un *visage*, qu'en conséquence nous pouvons voir : Jésus de Nazareth. » (VD 12)

2. La *lectio divina* : de quoi s'agit-il ?

Il y a encore quelques années dans l'Eglise, cette expression latine n'était pas encore si fréquente. Aujourd'hui, elle est employée plus largement. En revanche, la réalité qu'elle désigne est ancienne et traditionnelle. Il s'agit d'une lecture méditée et priante de la Bible. Voici ce qu'en disait notre Pape Benoît XVI au début de son pontificat : « Celle-ci consiste à s'attarder longuement sur un texte biblique, en le lisant et le relisant, presque « en le ruminant » comme disent les Pères, et en en pressant, si l'on peut dire, tout le « jus », afin qu'il nourrisse la méditation et la contemplation et parvienne à irriguer, comme la sève, la vie concrète ».

Après avoir parlé par les prophètes, Dieu a parlé par son Fils et ses paroles ont été consignées par écrit. S'ouvrir à la révélation divine, apprendre à connaître Dieu et à l'aimer, entrer en

communion d'Alliance avec lui, nécessite de se mettre à son écoute avec une réelle attention à partir des Ecritures. La particularité de cette lecture, que le concile qualifie de sacré, de pieuse est qu'elle n'est pas d'abord studieuse mais priante. A travers le texte sacré lu, relu, médité, ruminé, c'est Dieu qui est écouté, c'est Dieu qui est recherché. *Dei Verbum* distingue une « lecture spirituelle assidue » (*lectio sacra assidua*) et une « étude approfondie » (*exquisito studio*) (cf. DV 25 et 26). Aussi importante que soit l'étude de la Sainte Ecriture qui doit être « comme l'âme de la théologie sacrée » (*veluti anima Sacrae Theologiae*) (DV 24), elle se distingue de la *lectio divina*. Parmi les méthodes dont les Pères conciliaires ont parlé pour approcher l'Ecriture, c'est à la *lectio divina* que l'attention la plus grande a été portée, nous dit Benoît XVI (VD 87) et pour notre évêque, suite au synode, c'est d'abord à cette lecture méditée qu'il nous convie, de sorte qu'elle soit pratiquée vraiment par tous.

La Tradition monastique et patristique a progressivement mis en lumière les étapes successives de cette lecture priante. Le texte le plus souvent cité qui conceptualise ces étapes est la *Lettre de Guigues II le Chartreux sur la vie contemplative* :

« Un jour, pendant le travail manuel, je commençais à penser à l'exercice spirituel de l'homme, et tout à coup s'offrirent à la réflexion de mon esprit quatre degrés spirituels : **lecture, méditation, prière, contemplation**. C'est l'échelle des moines, qui les élève de la terre au ciel. Certes, elle a peu d'échelons ; elle est immense pourtant et d'une incroyable hauteur. Sa base repose sur la terre, son sommet pénètre les nuées et scrute les secrets des cieux. »

1. Lecture

Ce premier temps est celui de la lecture du texte sacré et de l'écoute attentive de ce que Dieu me dit. Mes lèvres prononcent lentement et distinctement les paroles, mes sens s'éveillent pour voir, écouter, sentir, goûter, « toucher »... Tout mon être fait silence pour écouter les paroles que Dieu m'adresse aujourd'hui, en cet instant et personnellement. Benoît XVI résume cette étape par la question : *Que dit en soi le texte biblique ?* (VD 87)

2. Méditation

Ce texte que je viens de lire une ou plusieurs fois, je m'efforce de le comprendre avec mon intelligence, ma mémoire et ma volonté, pour en goûter la saveur, pour en découvrir la profondeur, pour en pénétrer le sens, pour entendre ce que Dieu veut me dire maintenant et personnellement. Cette méditation est une recherche qui peut être laborieuse. Les paroles méditées, je les « rumine » pour qu'elles me nourrissent et s'incorporent en moi. Telle une semence jetée en terre, je laisse la parole de Dieu prendre racine en moi. Je laisse la parole méditée me travailler, me convertir. Cette parole nous dit l'auteur de la *lettre aux Hébreux* : *est vivante, elle est énergique et plus coupante qu'une épée à deux tranchants ; elle pénètre au plus profond de l'âme, jusqu'aux jointures et jusqu'aux moelles ; elle juge des intentions et des pensées du cœur*. Cette parole est donc puissante, elle a le pouvoir de nous transformer en profondeur, à condition que nous acceptions que cette parole exerce sur nous une réelle emprise. Dans l'Evangile, se plaignant de l'incrédulité des pharisiens, Jésus affirme au sujet de sa parole qu'elle n'a pas de prise sur eux. Cette 2^{ème} étape de la *lectio divina*, Benoît XVI la résume par la question : *Que nous dit le texte biblique ?* (VD 87)

3. Prière

La Parole lue et méditée suscite en moi une réponse. Dieu s'est donné à moi dans la lecture. Dans la prière, c'est moi qui me donne à lui. Il m'a parlé et je me suis efforcé de l'écouter. A présent, il me donne la parole en quelque sorte et il m'écoute. Mais ma prière et ma réponse, c'est lui qui la suscite par son Esprit. Cette réponse peut prendre différentes formes : un acte de foi, une supplication, un émerveillement, une demande de pardon ... Cette 3^{ème} étape, le Pape la résume par cette question : *Que disons-nous au Seigneur en réponse à sa Parole ?* (VD 87)

4. Contemplation

Dans cette phase ultime, c'est l'heure du cœur à cœur, au-delà des paroles prononcées. Un silence contemplatif et amoureux s'établit avec Dieu de sorte que l'esprit repose en Lui, s'unit à lui et établit sa demeure en lui, et cela en toute confiance et quiétude. Ici, il ne s'agit plus temps de penser, de réfléchir ou de chercher, il s'agit plutôt d'aimer, de se laisser aimer et de s'en satisfaire car cela plaît à Dieu. Dans cette dernière étape, Benoît XVI laisse entendre que ce n'est pas la dernière étape, contrairement à ce que nous pourrions croire ! Il nous invite à nous poser cette question : *Quelle conversion de l'esprit, du cœur et de la vie le Seigneur nous demande-t-il ?* Cette question rejoint la préoccupation de St Jacques lorsqu'il affirme dans sa lettre : *Mettez la Parole en application, ne vous contentez pas de l'écouter : ce serait vous faire illusion... Celui qui ne l'écoute pas pour l'oublier mais l'applique dans ses actes, heureux sera-t-il d'agir ainsi.* (1, 22.25) Et le Pape d'explicitier sa pensée : « La *lectio divina* ne s'achève pas dans sa dynamique tant qu'elle ne débouche pas dans l'action (*actio*), qui porte l'existence croyante à se faire don pour les autres dans la charité. » (VD 87) Cela rejoint ce que le Pape disait de l'Eucharistie dans sa première encyclique : « Une Eucharistie qui ne se traduit pas en une pratique concrète de l'amour est en elle-même tronquée. » (*Deus caritas est.* n. 14)

3. *Lectio divina* et aux autres approches de la Parole de Dieu.

Le dernier aspect sur lequel il convient de réfléchir est celui de l'articulation de la *lectio divina* avec les autres pratiques chrétiennes. Si la Parole de Dieu est effectivement au fondement de toute la spiritualité chrétienne, comment la *lectio divina* prend-elle sa place par rapport à la Liturgie où la Parole de Dieu tient une place centrale et par rapport à une approche studieuse ? Dans son exhortation, Benoît XVI cite Origène, l'un des maîtres de la lecture priante de la Bible, qui « soutient que l'intelligence des Ecritures demande, plus encore que l'étude, l'intimité avec le Christ et la prière... et que l'on n'acquiert pas une authentique connaissance du Christ (*scientia Christi* dans le texte) sans s'éprendre de Lui. » (VD 86) Que ce soit dans la liturgie, que ce soit dans l'étude de l'Ecriture, personne ne peut éviter le risque d'instrumentaliser à ce point le texte sacré que ce n'est plus tant la rencontre du Seigneur qui est recherchée pour elle-même mais les fastes liturgiques considérées en eux-mêmes ou l'érudition dont on peut tirer orgueil. Dans sa *Lettre à Grégoire* citée par le Pape, Origène dit ceci : « En t'appliquant à cette divine lecture, cherche avec droiture et avec une confiance inébranlable en Dieu le sens des divins Écrits, caché au grand nombre. Ne te contente pas de frapper et de chercher, car il est absolument nécessaire de prier pour comprendre les choses divines. » (VD 86)

Mais une tentation d'individualisme existe, surtout dans le contexte d'aujourd'hui où l'on note un déclin de la pratique religieuse et une privatisation de la foi. Il pourrait y avoir un risque,

en absolutisant l'exhortation de Jésus : *Quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme sur toi la porte et prie ton Père qui est là dans le secret ; et ton Père qui voit dans le secret, te le revaudra* (Mt 6, 6), à vivre en solitaire cette rencontre avec le Seigneur par la médiation de sa Parole. En réponse à ce risque, le Pape Benoît XVI affirme :

« Il faut éviter le risque d'une approche individualiste, en se rappelant que la Parole de Dieu nous est précisément donnée pour construire la communion, pour nous unir dans la vérité durant notre marche vers Dieu. C'est une Parole qui s'adresse à chacun personnellement, mais c'est aussi une Parole qui construit la communauté, qui construit l'Église. C'est pourquoi le texte sacré doit toujours être abordé dans la communion ecclésiale. En effet, « il est très important d'effectuer une lecture communautaire (...), car le sujet vivant de l'Écriture Sainte c'est le Peuple de Dieu, c'est l'Église. (...) L'Écriture n'appartient pas au passé, car son sujet, le Peuple de Dieu inspiré par Dieu lui-même, est toujours le même, et la Parole est donc toujours vivante dans le sujet vivant. C'est pourquoi il est important de lire l'Écriture Sainte et d'entendre l'Écriture Sainte dans la communion de l'Église, c'est-à-dire avec tous les grands témoins de cette Parole, en commençant par les premiers Pères jusqu'aux saints d'aujourd'hui, jusqu'au Magistère actuel ». (VD 86)

A ce sujet, il est intéressant de souligner comment, suite au synode diocésain, notre évêque veut répondre à ce risque d'individualisme ou de privatisation, en nous invitant « à vivre à fond le dimanche » et à l'« habiter » davantage comme « jour du Seigneur ». D'autre part, les outils à promouvoir pour la *lectio divina*, sont des outils pour une pratique qui se veut à la fois individuelle mais aussi communautaire (famille, paroisse, mouvement). Notons également que les « équipes fraternelles » que notre évêque nous encourage à développer, rassemblent des personnes en grande précarité « autour de la lecture priante de l'Évangile » (A5 p. 27).

La liturgie nous est offerte comme un lieu « source » où la Parole de Dieu est entendue, reçue, commentée en Eglise, au cœur de la communauté rassemblée qui célèbre son Seigneur ressuscité. Pour une réception fructueuse de cette Parole dans le cadre de la liturgie eucharistique tant dominicale qu'hebdomadaire, la *lectio divina* individuelle ou communautaire prend tout son sens lorsqu'elle est vécue en amont ou en aval de la liturgie eucharistique, comme cela s'est vécu récemment dans la paroisse de Maisons-Laffitte avec une proposition de *lectio divina* préparatoire à l'Eucharistie avant chaque messe dominicale du temps de l'Avent.

Assurément la *lectio divina* a de beaux jours devant elle. N'est-il pas venu le temps de l'accomplissement de la prophétie d'Amos : *Voici venir des jours, déclare le Seigneur Dieu, où j'enverrai la famine sur la terre ; ce ne sera pas une faim de pain ni une soif d'eau, mais la faim et la soif d'entendre les paroles du Seigneur.* (8, 11).